

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 MARS 2023

PRESENTS : M. LASSERRE BISCONTE Albert, Maire – MM LAGOUEARDAT Michel, LAGRANGE Jérôme et BOURROUILH Daniel, adjoints – Mmes LACROUTS Virginie – PERISSE Chrystel – MM DUCASSE Christophe – LARRALDE Franck – LEMBEYE Pascal – OLIVE Michel – POUYMIROO Jean Jacques –

ABSENTS EXCUSÉS : Mmes CHAPEL Louise – VALTON Kathy – MM LADAURADE Yvan – LAFFARGUE Louis –

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur BOURROUILH Daniel

EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR

1 – Projet rénovation « Maison de village » (logements + cabinet médical) : appel d'offre

L'appel d'offre est clôturé. Les propositions sont en cours d'examen par Monsieur CHERQUI, Architecte.

Le montant TTC s'élèverait à 818 000 € donc un montant bien plus élevé que les estimations budgétaires soit 178 000 € TTC de plus.

2 – Orientations budgétaires

✓ Résultat exercice 2022

Le compte administratif fait apparaître un résultat positif global de 305 838.39 €. Il sera examiné et soumis à approbation lors du vote du budget.

✓ Evolution du prix de l'énergie

Il est fait part de l'évolution du prix de l'électricité. Selon le Syndicat d'Energie, après application des mesures du bouclier tarifaire (inférieur à 36 kVA) et de l'amortisseur d'électricité (supérieur à 36 kVa), l'augmentation prévisible peut être estimée à 70 % ce qui, pour la Commune de LUCQ DE BEARN, avoisine les 20 000 €.

En conséquence, cette prévision d'augmentation de 20 000 € sera incluse dans le budget 2023.

✓ Subventions aux associations

Compte tenu des baisses des dotations de l'Etat et des augmentations des charges notamment du prix de l'énergie, il sera proposé de maintenir globalement le montant versé aux associations sur la base du budget précédent soit 15 626 €.

En revanche, une nouvelle répartition sera effectuée pour satisfaire une nouvelle demande ce qui est le cas avec la chorale qui sollicite une subvention pour laquelle il est décidé d'émettre un avis favorable pour un montant de 500 €, soit 3 % de l'enveloppe à répartir uniformément comme convenu.

✓ Perspectives budget 2023

Compte tenu du coup de l'opération logements et cabinet médical, qui sera donc nettement supérieur à l'estimation initiale (178 000 €) par suite à l'augmentation des coûts de la construction, il apparaît nécessaire de réduire les inscriptions budgétaires sur les autres projet de manière à équilibrer le budget sans recours exagéré à l'emprunt.

3 – Equipements collectifs : Compte rendu de l'intervention de M. BRUSQUE de l'Agence Publique de Gestion Locale

Il est fait part de l'intervention de M. BRUSQUE de l'Agence Publique de Gestion Locale (APGL) qui propose d'effectuer une étude du projet « aménagement de l'espace public » à condition de souscrire un abonnement au service Intercommunal Voirie Réseaux Aménagement de l'APGL pour un montant annuel de 1 500 €.

4 – Assujettissement TVA de l'opération « Cabinet Médical »

Il est décidé d'assujettir à la TVA l'opération « Cabinet médical » à compter du 1^{er} avril 2023.